



## Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 Compte rendu pour affichage

Le 28 septembre 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Champagne et Fontaines, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2021 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice	58
Nombre de membres titulaires présents	40
Nombre d'absents titulaires	18
Nombre de Suppléant	1
Nombre de Procurations	10

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Marion Lafaye est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal du 27 juillet 2021 qui intègre une modification à la demande de Muriel Morlion est adopté à l'unanimité.

### 1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

#### 1-1 Administration Générale : Rapporteur Didier Bazinet

##### **Délibération 2021 / 123 : Demande de subventions complémentaires au titre du contrat territorial du Conseil Départemental de la Dordogne**

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à déposer de nouveau dans le cadre de la contractualisation avec le Département de la Dordogne au titre du contrat territorial, 3 opérations qui bénéficient d'une aide plus importante

Opération	Subvention sollicitée	Subvention attribuée
Bepos – 2ème tranche	100 000 €	117 000 €
Travaux de voirie 22019-2020	54 660 €	73 250 €
Travaux de voirie 2021	30 400 €	63 332 €

#### 1-2 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau

##### **Délibération 2021 / 124 : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition 2021**

Cette année l'enveloppe augmente de 22 170 € dont 3 913 € pour la CCPR et 18 257 € pour les communes. Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déroger à la répartition dite de « droit commun » du FPIC. Sur la même base que l'année passée, il est proposé d'affecter la totalité de l'augmentation de l'enveloppe à la CCPR, soit 22 170 €, pour participer aux dépenses consacrées à la santé, en maintenant les montants perçus par les communes en 2020.

Cette proposition a été validée par la réunion des vice-présidents et du bureau du 13 septembre

	Voté en 2020 (dérogatoire)	Pour rappel Droit commun 2021	Voté en 2021 (dérogatoire)
part CCPR	349 624 €	353 537 €	371 792 €
part COMMUNES	309 694 €	327 951 €	309 696 €
Total	659 318 €	681 488 €	+ 681 488 €

**Délibération 2021 / 125 : Décision Modificative n°3 budget Principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
020	020	01	Dépenses imprévues	- 600.00 €	
20	202	25	Frais liés à la réal. doc urba	+ 600.00 €	
041	2315	01	Immo corp en cours	+ 11 754.00 €	
23	23131	09	Construction BEPOS	+ 13 089.00 €	
21	2188	10	Acquisition Mat infor serv adm.	+ 6 000.00 €	
21	21735	50	Aménagement Prévert	- 13 089.00 €	
041	2031	01	Frais d'études		+ 11 754.00 €
021	021	01	Virement de la section de fonct.		+ 6 000.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>+ 17 754.00 €</b>	<b>+ 17 754.00 €</b>
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
022	022		Dépenses imprévues	- 6 000.00 €	
023	023		Virement section inv.	+ 6 000.00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Délibération 2021 /126 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022**

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts permettent de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de TEOM.

Ces demandes d'exonération sont motivées par la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'exonérer les locaux proposés par le SMD3-Antenne de Ribérac. Francis Lafaye ne prend pas part au vote.

RAISON SOCIALE	ADRESSE
MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
REV' HOTEL - SAS EMMARINE	Les Chaumes Nord - Route de Périgueux 24600 RIBERAC
CENTRE LECLERC – SAS SORIDIS	Les Chaumes Nord - 24600 RIBERAC
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BANQUE POPULAIRE	2, place de La Libertée 24600 RIBERAC
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETUREIX
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC
CHARTRES Stéphane	Faye 24600 RIBERAC
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC
ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC
SAS RIBERAC DISTRIBUTION	Route de Mussidan 24600 RIBERAC
CRCAM Charente-Périgord	5 place Nationale 24600 Ribérac
SARL LACHAUD VOYAGES	ZI La Borie 24600 VILLETUREIX
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER
SARL YVES NADAL	BAUNAC SUD 24350 TOCANE ST APRE

SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE
SNC ALAIN BALLOUT	Puymonzac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC
SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS
SARL BOCQUIER THERMIQUE	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 LA TOUR BLANCHE
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETUREIX
CHAUSSON MATERIAUX	RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC
SCAR TERROIR ET TRADITION 24	598 RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC
ETABLISSEMENTS LAVIALE	ROUTE DE PERIGUEUX 24600 RIBERAC
LIDL	LIEU DIT GRAND CHAMP SUD 24600 RIBERAC

### **Délibération 2021 /127 : Amortissement de l'étude du diagnostic énergétique Territoire**

De 2016 à 2018, la CCPR a effectué par l'intermédiaire d'ARTELIA le diagnostic énergétique du territoire.

Le conseil communautaire a l'unanimité décidé d'amortir sur une durée maximale de 5 ans cette étude pour un montant de 59 750.40 € à partir de 2022.

### **1-3 Marchés Publics – Rapporteur Jean-Didier Andrieux**

#### **Délibération 2021 /128 : Marché de fournitures de matériaux de voirie 2022**

Le service technique est amené dans le cadre de l'entretien des routes, à faire appel à des entreprises extérieures pour la fourniture de matériaux pour le service voirie. La consultation est passée dans le cadre d'une procédure formalisée en application du code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande. Ce marché est passé pour une durée d'un an. L'estimation prévisionnelle des différents lots est la suivante :

Lot 1 : Fourniture d'enrobé à froid      Minimum : 6 000 € HT    maximum : 9 000 € HT

Lot 2 : Fourniture d'émulsion de bitume    Minimum : 113 000 € HT    maximum : 210 000 € HT

Lot 3 : Fourniture de grave émulsion      Minimum : 45 000 € HT    maximum : 90 000 € HT

Lot 4 : Fourniture de granulats dioritiques    Minimum : 63 500 € HT    maximum : 107 000 € HT

Lot 5 : Fourniture de matériaux calcaire    Minimum : 14 000 € HT    maximum : 24 000 € HT

Soit un total de : mini : 241 500 € HT et maxi : 440 000 € HT.

Le marché étant conclu pour une durée d'un an, les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à :

- engager la procédure de consultation pour le marché des matériaux de voirie ;
- recourir à la procédure formalisée de mise en concurrence des entreprises dans le cadre de cette consultation.

#### **Délibération 2021/129 : Contrat d'assurance de la flotte de véhicules moteur et risques annexes de la collectivité : procédure de consultation**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la CCPR avait attribué pour 4 ans les 5 lots de son marché des assurances.

Le Cabinet Groupama titulaire du Lot n°2 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » nous a informé qu'il résiliait notre contrat d'assurance avec cessation des garanties le 31.12.2021 à minuit.

Il appartient donc d'engager une nouvelle procédure de consultation pour le lot n° 2 et nous proposons qu'elle porte sur une année.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à engager la procédure formalisée de consultation et de signer le marché après avis de la commission.

#### **Délibération 2021/130 : Exonération des pénalités suite au retard de livraison de la pelle sur pneus**

La livraison de la pelle sur pneus a eu lieu le 16 septembre 2021, pour un délai contractuel de livraison qui était fixé au 08 septembre 2021, soit un dépassement de 8 jours,

Le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) décide d'exonérer totalement des pénalités de retard encourues pour un montant de 920.00 € la société SAS M3.

## **1-4 Ressources Humaines – Rapporteur Yves Mahaud**

### **Délibération 2021 /131 : Modification du tableau des effectifs**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, dans le cadre des avancements de grades 2021, de procéder aux modifications de postes suivants :

- suppression d'un poste de rédacteur à 35 h hebdomadaires suite à avancement de grade ;
- création d'un poste d'adjoint administratif principal 1° classe à 30h hebdomadaires pour avancement de grade ;
- création d'un poste d'ingénieur principal à 35 h hebdomadaires pour avancement de grade ;
- création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe à 30 h pour avancement de grade.

Le poste d'adjoint technique à 30h ainsi libéré est supprimé.

- Suppression d'un poste d'animateur à 35 h hebdomadaires suite à avancement de grade ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1° classe à 35h hebdomadaires est supprimé suite à avancement de grade ;
- création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 35h pour avancement de grade ;
- création de 3 postes d'agents de maîtrise à 35h hebdomadaires.
  - Par ailleurs, un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 35h hebdomadaires est créé pour le recrutement d'un responsable de secteur au service enfance-jeunesse ;
  - Enfin un poste d'adjoint d'animation à 26h hebdomadaires en CDI est supprimé après avis favorable du Comité Technique du 10 février 2021, suite à titularisation de l'agent.

Le tableau des effectifs recense désormais 143 postes dont 111 postes pourvus représentant 103 ETP, 8 disponibilités et 24 postes vacants.

La collectivité compte par ailleurs, en dehors du tableau des effectifs, 29 agents contractuels représentant 21 ETP, dont 3 CDD en direct de la collectivité, 1 contrat de projet et 25 agents employés par le biais du Centre de Gestion.

### **Délibération 2021 / 132 : Création de postes d'agents contractuels**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte les modifications suivantes du tableau des effectifs.

- Recrutement des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité (selon l'article 3-1-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) afin de satisfaire aux besoins du service Enfance-Jeunesse.

Ces postes ont été prévus au budget principal de la communauté de communes pour 2021.

#### **Accueil de loisirs et centres de loisirs :**

Recrutement direct de 8 agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité. Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation. Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 9 juillet 2022 pour une durée hebdomadaire de 14.61 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 7 juillet 2022 pour une durée hebdomadaire de 16.5 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 33.05 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 4 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 27.92 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 27 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 27.85 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 6 juillet 2022 pour une durée hebdomadaire de 26.78 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 29 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 25.46 heures ;
- 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 27 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 25.46 heures

## **2- POLE SERVICE A LA POPULATION**

### **2-1 Sport - Rapporteur Jean-Pierre Chaumette**

#### **Délibération 2021 / 133 : Location d'un espace motricité au Relais Petite Enfance**

Dans le cadre de la mise en place d'activités de motricité et de prévention santé pour les adolescents du territoire, le conseil communautaire à l'unanimité décide de louer l'espace de motricité petite enfance situé à la piscine intercommunale de Ribérac à un éducateur sportif de la communauté de communes du Périgord qui devra s'acquitter d'une location de 600€ annuelle.

### 3-POLE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### 3-1 Développement économique – Rapporteur Patrick Lachaud

##### **Délibération 2021 / 134 : Adhésion au groupement de commandes à vocation de soutien au développement économique local en Périgord vert**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions collectives de l'OCMR du Périgord Vert et du soutien au développement économique local, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communautés de communes du Périgord Vert.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de constituer un groupement de commandes en vue de lancer plusieurs consultations et mener à bien les actions collectives de l'OCMR et plus largement les actions à vocation de soutien au développement économique local en Périgord Vert. Ces actions collectives sont les suivantes :

1-Place de marché

2-Annuaire numérique

3-Renforcement de la signalétique

4-Communication et renfort de la programmation des Clubs d'entreprises

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de désigner l'association du Pays Périgord Vert comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement et désigne Monsieur Patrick Lachaud comme représentant titulaire à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires

##### **Délibération 2021 / 135 : Création d'un poste de « volontaire territorial en administration » (VTA) au sein du Pôle développement territorial**

###### **Contexte et objectif du recrutement d'un VTA :**

Créé en 2021 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de leurs projets. Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins.

###### **Soutien de l'Etat :**

L'Etat aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros qui sera versée sur décision du préfet. Le contrat prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, représentant au moins 75% d'un temps plein.

###### **Missions confiées au VTA par la CCPR**

Le VTA accompagnera la Responsable du service dans la structuration d'une feuille de route en matière de développement économique et touristique et l'accompagnera également dans la recherche de financements permettant le déploiement du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dans le cadre des 40 actions adoptées en Conseil communautaire..

Ainsi, il serait proposé d'articuler les missions confiées autour des quatre sujets suivants :

1. **Réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel** en matière de développement économique, touristique et durable ;
2. **Mise en œuvre du CRTE** (contrats de relance et de transition écologique) ;
3. **Préparation des dossiers de subvention** des différents financeurs et **appui aux équipes et aux élus dans le montage des projets** ;
4. **Réalisation d'une veille juridique et financière**, notamment pour identifier les financements accessibles.

###### **Profil souhaité :**

Un jeune ayant à minima un BAC+4 et des connaissances en matière de politiques publiques et de fonctionnement des collectivités territoriales, de développement territorial, de contractualisation, d'ingénierie financière et de gestion de projets

Le conseil communautaire à l'unanimité décide la création d'un poste VTA au sein du Pôle développement territorial pour une période de 18 mois, à partir d'octobre 2021.

**Délibération 2021 /136 : Mandat spécial élus pour le salon « Osez le Périgord Autrement » du 13 et 14 octobre à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris**

Comme au mois de mai dernier va se tenir à l'initiative de « Périgord Développement » le salon « Osez le Périgord Autrement » les 13 et 14 octobre 2021 à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris. Compte tenu que notre précédente participation a été encourageante la CCPR souhaite étoffer sa représentativité avec une délégation de conseillers communautaires chargée de nouer le plus grand nombre possible de contacts et de les orienter en Périgord Ribérais. La composition de la délégation est la suivante : Madame Marion Lafaye, Messieurs Patrick Lachaud, Jean-Pierre Chaumette, et Pierre Janailac, membres de la commission Développement Economique et Touristique. Afin que la collectivité puisse prendre en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement (Décret N°2006-781 du 03/06/2006, modifié par les arrêtés du 26/02/2019 et du 11/10/2019) le conseil communautaire à l'unanimité accepte de prendre une délibération de mandat spécial pour la participation au salon « Osez le Périgord » de la délégation représentant la CCPR.

**3-2 Habitat – Rapporteur Francis Lafaye****Délibération 2021 / 137 : Convention CCPR/SDE 24 au titre des Diagnostics énergétiques des logements : refacturations aux communes****Objectif du PCAET****Axe 3** : « Périgord Ribérais, une collectivité responsable »,**Objectif 6** : « Amélioration de la gestion de l'énergie »,**Action 11** : « Rendre Exemplaire la gestion énergétique (bâti et éclairage) dans le cadre de l'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments publics (communaux et intercommunaux)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président ou son représentant à signer avec chaque commune concernée la convention de refacturation des sommes dues comme suit :

Bâtiment Audités / Communes	Surface chauffée	Prix de l'étude TTC	Participation		Participation de la CCPR	Reste à charge de la commune
			ACTEE	SDE		
Logement Presbytère <b>Bouteilles Saint Sébastien</b>	110 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement 1 Ancienne Poste <b>Montagrier</b>	90 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement 2 Ancienne poste <b>Montagrier</b>	44 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement Ancien Presbytère <b>Saint-Just</b>	120 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement Ancienne Ecole <b>Saint-Just</b>	70 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement Ancienne école <b>Saint-Martial-Viveyrol</b>	122 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement Ancienne Poste <b>Saint-Sulpice-de-Roumagnac</b>	110 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement – Maison <b>Tocane-Saint-Apre</b>	153 m <sup>2</sup>	960 €	400 €	280 €	140 €	140 €
Logement/Cantine/Ecole <b>Segonzac</b>	330 m <sup>2</sup>	1 560 €	650 €	455 €	227,50 €	227,50 €

Comme convenu, la CCPR participera financièrement, pour moitié, à la réalisation de ce diagnostic (les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021)

**Délibération 2021 / 138 : Adhésion à la plateforme de rénovation énergétique départementale**

<b>Objectif du PCAET</b>
<b>Axe 4</b> : « Accélérer la transition énergétique du territoire »
<b>Objectif 11</b> : « Accélérer la rénovation énergétique »,
<b>Action 21</b> : « Accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement »

Par courrier en date du 26 juillet 2021, le Président du Conseil Départemental nous a fait part de son intention de déposer sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Régional pour la mise en place effective d'une plateforme de rénovation énergétique. Le souhait est de construire une politique locale stable en réponse aux besoins des usagers.

Le Président Didier Bazinet, par courrier en date du 16 septembre 2021 a apporté son soutien à cette candidature en précisant notamment qu'afin de garantir la pérennité et la continuité du service public existant sur la CCPR, nous souhaitons conserver l'ensemble des permanences présentes sur les différents pôles du territoire liées à la rénovation énergétique (SOLHA dans le cadre du PIG et CAUE dans le cadre du point Info-Energies)

Il est demandé au conseil communautaire de réitérer notre soutien à la Plateforme Départementale par voie de délibération afin que le Département puisse déposer sa candidature dans les délais de l'AMI de la Région Nouvelle Aquitaine et de demander le maintien des permanences organisées actuellement.

**Délibération 2021 / 139 : Vente du lot n° 12 au lotissement Les Burelles à Douchapt**

Le conseil communautaire a l'unanimité décide d'attribuer le lot n° 12 correspondant du lotissement les Burelles à Douchapt à M. Loche, superficie totale du lot de 1 259 m<sup>2</sup>, prix de vente : 16 589.15 € (13 €/m<sup>2</sup>), et de désigner Maître VAUBOURGOIN, notaire à Mensignac, pour rédiger l'acte de vente étant précisé que les paiements seront effectués à la signature de l'acte.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20**